



Le plein exercice des fonctions et responsabilités familiales implique la mise en œuvre d'une organisation qui doit permettre de concilier **vie familiale, vie professionnelle et vie scolaire.**

Un appel très fort des parents, et notamment des mères de jeunes enfants et d'adolescents, existe pour aller vers la maîtrise du temps et des rythmes. Le temps est perçu comme un élément déterminant de la qualité de la vie.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'Observatoire Départemental et Régional de la Famille, nous avons choisi ce thème. Les résultats permettent d'appréhender ce que les familles disent de l'articulation des temps et c'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude réalisée par l'U.R.A.F. et les cinq U.D.A.F. des Pays de Loire, dont la Mayenne.

Toutefois, celle-ci permet aussi, à travers le détail des informations recueillies, de mesurer si l'évolution des pratiques, sur le partage du temps, suit l'évolution des discours.

Cette enquête devrait aussi interroger les responsables de la Petite Enfance sur les nouveaux modes de garde, qui répondent aux besoins des parents dont les horaires de travail sont atypiques.

**La Présidente de l'U.D.A.F. 53
Odile GOMBAULT**

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
LE PROFIL TYPE DES REpondANTS	7
LE TEMPS FAMILIAL	8
I – LES MODES DE GARDE	8
II – LES ACTIVITES EN FAMILLE	10
III – LES TACHES DOMESTIQUES	13
IV – LA VIE AU FOYER	15
LE TEMPS PROFESSIONNEL	16
I – LE TEMPS DE TRAVAIL	16
II – LES CONGES PATERNITE/MATERNITE/PARENTAUX	18
CONCLUSION SUR LA CONCILIATION	20
SYNTHESE	23

PREAMBULE

Cette étude, menée conjointement par les 5 observatoires de la région des pays de la Loire se propose dans les pages ci-après de décrire et d'analyser les modes de conciliation entre **vie familiale et vie professionnelle dans le département de la Mayenne.**

Ainsi, nous apporterons de grandes tendances statistiques tout en soulignant les tendances sociales, afin de voir précisément comment s'articulent temps professionnel et temps familial.

Il est question dans ce dossier d'observer de quelles façons s'articulent vie familiale et vie professionnelle.

Pour ce faire, nous avons déterminé un certain nombre d'indicateurs qui nous renseigneront sur les modes de conciliation.

Par conciliation, nous entendons la façon dont les familles rendent compatibles organisation familiale et organisation professionnelle.

Ainsi, les indicateurs que nous avons retenus, structureront notre analyse en deux parties.

Dans la première partie, il s'agira de mettre en lumière les organisations des familles en terme de vie familiale.

Les indicateurs de cette organisation seront les modes de garde, le temps passé en famille (moments passés entre parents et enfants, aide aux leçons, vacances en famille, la prise des repas.) les tâches domestiques et l'activité de parents au foyer.

Dans la seconde partie, nous verrons de quelle façon s'organise la vie professionnelle.

Les différents indicateurs qui structureront cette partie seront le temps de travail (RTT, choix et quota horaires) et les congés de maternité/paternité/parentaux. Chacun de ces indicateurs sera observé au travers du sexe, de la catégorie socioprofessionnelle, de l'âge, du revenu mensuel, de la taille de la commune et du temps de transport entre le domicile et le lieu de travail.

Au préalable de ces deux parties, nous nous proposons de présenter succinctement le profil type des répondants au questionnaire.

Le nombre de questionnaires utilisés dans l'analyse du département est de 568.

LE PROFIL TYPE DES REpondANTS

- 90 % des Mayennais ayant répondu à l'enquête sont des femmes.

- Il s'agit pour 1,8 % de personnes âgées de 18 à 25 ans, pour 33,2 % de 26 à 35 ans, **61,6 % de 36 à 50 ans** et 3,5 % de 51 à 65 ans.

- La quasi-totalité des parents interrogés vivent en couple (92,4 %) et ont deux ou trois enfants.

- **Plus de la moitié (69,4 %)** de la population interrogée vit dans une commune rurale (moins de 5 000 habitants).

- Sur les 88,4 % de la population exerçant une activité professionnelle, plus de la moitié est employée et a des revenus mensuels allant de 1 500 à 3 000 €.

- Enfin, les Mayennais travaillent principalement dans des communes de moyenne importance : 41,7 % ont un emploi dans une ville de 5 000 à 50 000 habitants, 37,2 % dans une commune rurale (moins de 5 000 habitants) et 21,1% dans une zone urbaine (plus de 50 000 habitants).

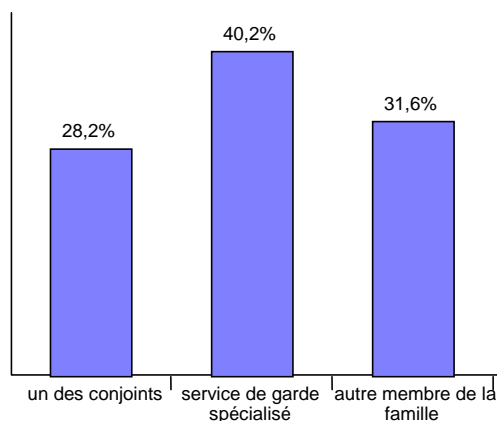
I – LES MODES DE GARDE

1.1 – Pendant le temps de travail

Pendant le temps de travail, les enfants sont en premier lieu confiés à des services de garde spécialisés.

Dans 40,2 % des foyers, les enfants sont gardés par une institution spécialisée (18,8 % des parents font appel à une assistante maternelle, 5 % à une crèche, 15,4 % à une garderie et 0,9 % à une baby-sitter).

C'est à un membre de la famille que sont, en second lieu, confiés les enfants : 31,6 % des familles font garder leurs enfants à l'intérieur de la sphère familiale (frère, sœur, grands-parents ...). Enfin, un des conjoints garde ses fils et filles dans 28,2 % des foyers interrogés.



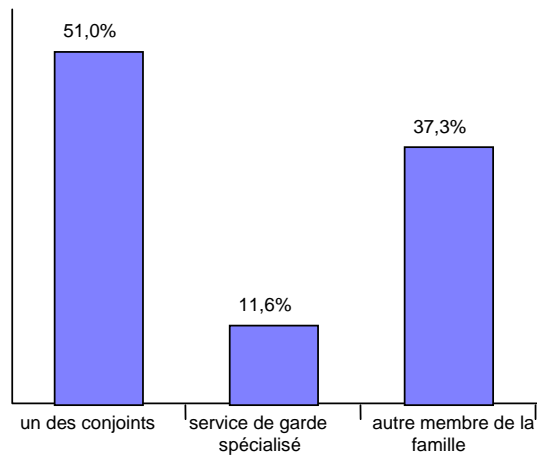
Graphique 1 : Le mode de garde utilisé pendant le temps de travail

1.2 – Hors temps de travail

La garde des enfants est alors prise en charge par **un des conjoints dans 51 % des foyers.**

Un autre membre de la famille s'occupe des enfants dans 37,3 % des cas.

Les services de garde spécialisés ne sont sollicités, hors temps de travail, que par 11,6 % des familles mayennaises.



Graphique 2 : Le mode de garde hors du temps de travail

1.3 – Éléments explicatifs sur les modes de garde

Si le moindre coût financier est le premier élément avancé afin de justifier la garde par un des conjoints ou par un autre membre de la famille, le choix du mode de garde se trouve aussi justifié par un projet éducatif, puis par le côté pratique.

22 % des parents, gardant eux-même leurs enfants, déclarent utiliser ce mode de garde pour des raisons financières, mais ils sont aussi 17 % à souhaiter que leurs enfants soient gardés à domicile.

De la même façon, **lorsque c'est à un membre de la famille que sont confiés les enfants, 23 % des familles mettent en avant le coût financier**, mais 16 % souhaitent une garde à domicile pour leurs enfants.

Inversement, **lorsque l'enfant est confié à une institution spécialisée, 11 % déclarent souhaiter que leurs enfants soient gardés à l'extérieur du domicile**. Mais ces familles sont aussi 11 % à déclarer qu'elles ont choisi ce mode de garde par manque de proximité des grands-parents ou collatéraux, ou de connaissance pouvant jouer le rôle d'assistante maternelle.

Au-delà du seul projet éducatif, il semblerait que **le côté économique joue un rôle déterminant dans le choix du mode de garde**. Ainsi, il **convient de prendre en compte l'impact du revenu mensuel** sur le choix de l'institution à laquelle les enfants seront confiés.

De fait, le **recours à un service de garde spécialisé et payant tend donc à augmenter avec le revenu mensuel**, qu'il s'agisse du mode de garde pendant le temps de travail ou hors du temps de travail.

Le recours à un membre de la famille est réparti de façon homogène sur toute l'échelle de revenus. On notera simplement une légère sur-représentation pour les familles ayant des revenus inférieurs à 1 000 € par mois.

Mode de garde pendant le travail	Membre du couple	service de Garde spécialisé	membre de la famille	TOTAL
Revenus mensuels				
moins de 1000 euros	41,9% (18)	18,6% (8)	39,5% (17)	100% (43)
1000-1500	41,0% (34)	27,7% (23)	31,3% (26)	100% (83)
1500-2000	34,4% (42)	38,5% (47)	27,0% (33)	100% (122)
2000-3000	22,4% (65)	45,5% (132)	32,1% (93)	100% (290)
plus de 3000 euros	18,0% (22)	46,7% (57)	35,2% (43)	100% (122)
TOTAL	27,4% (181)	40,5% (267)	32,1% (212)	100% (660)

Tableau 1 : Le mode de garde des enfants selon le revenu mensuel des familles

Si la relation entre le mode de garde et la taille de la commune n'est pas clairement affirmée, **il semblerait en revanche que le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail soit corrélé au mode de garde choisi par les parents.**

Les Mayennais travaillant dans des villes de moyennes et de grandes envergures semblent faire appel de façon plus systématique aux services de garde spécialisés. Cela peut s'expliquer, notamment, par le fait que les personnes interrogées vivent principalement dans une commune rurale, alors qu'ils travaillent dans des communes plus urbaines.

Ainsi, lorsqu'on lie le temps de trajet au mode de garde, on s'aperçoit que plus le temps de trajet augmente, plus les enfants seront confiés à des services de gardes spécialisés : **60,5 % des personnes qui travaillent à plus de 30 minutes de leur domicile confient leurs enfants à des services de garde spécialisés.**

Mode de garde pendant le travail	un des conjoint	service de garde spécialisé	autre membre de la famille	TOTAL
temps trajet au travail				
moins de 5mn	13,3% (2)	46,7% (7)	40,0% (6)	100% (15)
entre 5mn et 15mn	15,6% (48)	46,6% (143)	37,8% (116)	100% (307)
entre 15mn et 30mn	19,0% (27)	50,7% (72)	30,3% (43)	100% (142)
plus de 30 minutes	20,9% (9)	60,5% (26)	18,6% (8)	100% (43)
TOTAL	17,0% (86)	48,9% (248)	34,1% (173)	100% (507)

Tableau 2 : Le mode de garde pendant le temps de travail en fonction du temps de trajet pour se rendre sur son lieu de travail

II – LES ACTIVITES EN FAMILLE

Remarquons, **tout d'abord, qu'aucune des personnes interrogées déclare ne faire aucune activité avec ses enfants.**

L'activité **la plus pratiquée avec les enfants est de regarder la télévision** (17 % des mayennais ayant répondu à l'enquête), 15,8 % jouent avec leurs enfants et 14,8 % se baladent. L'activité artistique est la moins citée : elle est pratiquée par 6,2 % des foyers.

Malgré tout, 82 % des parents estiment ne pas passer assez de temps avec leurs enfants.

1.1 – Les activités en famille : une question de temps et de compatibilité avec les horaires de travail

49 % expliquent cela par le manque de temps et 32 % par l'incompatibilité de leurs horaires de travail avec ceux de leurs enfants.

Ainsi, les personnes travaillant à mi-temps estiment qu'elles passent assez de temps avec leurs enfants pour 28 %, tandis que les **personnes travaillant plus de 40 heures hebdomadaires ne sont que 14 % à être satisfaites du temps passé avec leurs fils et filles.**

Ce sont d'ailleurs ces dernières qui citent le plus souvent (45 %) le manque de temps pour expliquer le fait qu'elles ne soient pas aussi souvent qu'elles le souhaiteraient avec leurs enfants.

Raison pas assez de temps avec enfants	manque de temps	horaires pas compatibles	enfants pas envie	enfants ont leurs activités	pas envie de passer plus de temps	TOTAL
Nombre d'heures par semaine en réalité?						
moins de 30 h	29,2% (26)	30,3% (27)	0,0% (0)	12,4% (11)	28,1% (25)	100% (89)
entre 31h et 40h	44,2% (142)	30,8% (99)	2,5% (8)	13,4% (43)	9,0% (29)	100% (321)
plus de 40 h	45,1% (32)	26,8% (19)	0,0% (0)	14,1% (10)	14,1% (10)	100% (71)
TOTAL	41,6% (200)	30,1% (145)	1,7% (8)	13,3% (64)	13,3% (64)	100% (481)

Tableau 3 : Les raisons du temps passé avec les enfants en fonction du nombre d'heures hebdomadaire travaillées

1.2 – Des disparités en fonction du sexe du parent

Le sexe est également à prendre en compte afin d'appréhender les différences de moments passés avec les enfants.

Les femmes vont en effet passer plus de temps avec leurs fils et filles le mercredi (17 % d'entre elles vont être avec leurs enfants le mercredi contre 7,6 % des hommes).

Les hommes vont, quant à eux, privilégier le week-end et la soirée.

Cela s'explique, notamment, par le fait que les femmes sont celles qui travaillent le plus à mi-temps. Nous verrons cela dans la partie sur l'organisation de la vie professionnelle.

Temps avec enfants	soir	mercredi	week end	vacances	TOTAL
Sexe					
homme	22,7% (27)	7,6% (9)	40,3% (48)	29,4% (35)	100% (119)
femme	20,2% (235)	17,1% (199)	34,8% (406)	28,0% (326)	100% (1166)
TOTAL	20,4% (262)	16,2% (208)	35,3% (454)	28,1% (361)	100% (1285)

Tableau 4 : Les moments passés avec les enfants en fonction du sexe

1.3 – Une moindre influence des temps de transport sur les temps passés avec les enfants

Le temps de transport, quel qu'il soit, ne semble pas réduire les moments de la semaine, passés avec les enfants.

19,5 % des enfants passent du temps avec leurs parents le soir, lorsque celui-ci met 5 minutes pour se rendre sur son lieu de travail.

De la même façon, 19 % des enfants passent du temps avec leurs parents, le soir, alors que ceux-ci mettent plus de 30 minutes à se rendre sur leur lieu de travail.

1.4 – Autres indicateurs sur les temps passés en famille

Une série d'autres indicateurs peuvent nous aider à mettre en lumière l'agencement de l'organisation de la vie familiale avec l'organisation de la vie professionnelle.

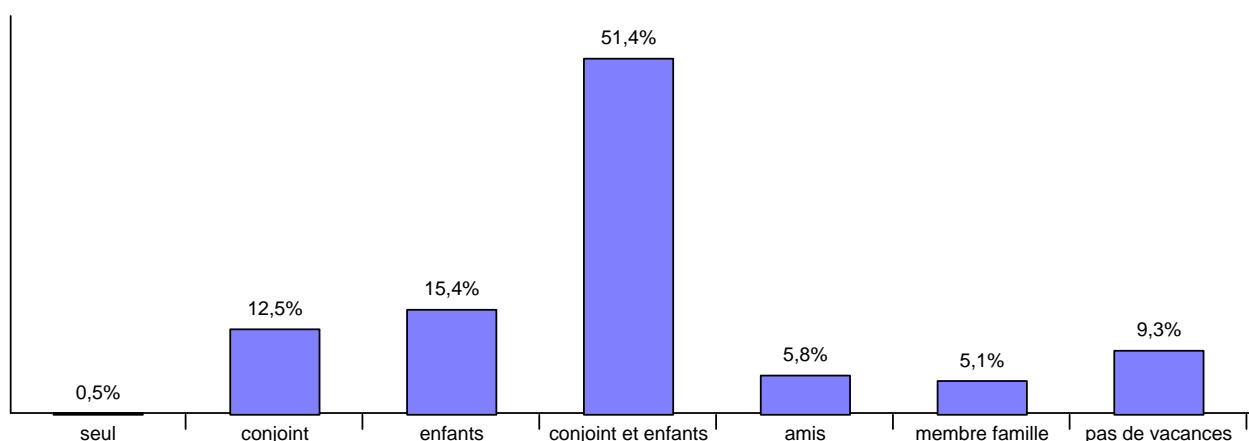
Il s'agit du nombre de repas pris en famille, de l'aide aux devoirs et des vacances.

→ **Globalement, 83,9 % des Mayennais prennent au moins un repas quotidien en famille**, 15,6 % en prennent un ou deux par semaine quand 0,6 % n'en prennent jamais.

La Catégorie Socio-Professionnelle (C.S.P.) des parents n'intervient que marginalement sur le nombre de repas pris en famille. Les ouvriers et professions intermédiaires ont tendance à prendre moins de repas en famille au quotidien, que leurs homologues des autres C.S.P.

→ **L'aide aux devoirs est un moment privilégié de la famille.** Sur les 82 % d'enfants ayant besoin d'une aide pour leurs leçons, 93 % de cette aide est donnée par un membre de la famille. Cette aide est fournie par un des conjoints dans 92 % des cas, par les grands-parents dans 2 % et par un frère ou une sœur dans 5 % des familles. Cependant, il semblerait que cette aide vienne principalement de la mère (62 % des mères aident leurs enfants dans leurs leçons contre 25 % des pères). Notons enfin, que dans 5,7 % des familles, les enfants font leurs leçons lors des études scolaires.

→ **Les vacances sont également un moment passé en famille pour 51,4 % des Mayennais** interrogés, 12,5 % partent seulement avec leur conjoint et 15,4 % seulement avec leurs enfants.



Graphique 3 : L'accompagnement pendant les vacances

Les personnes ne partant pas en vacances en famille (71 %) invoquent, en premier lieu, la raison financière. Ainsi, lorsque l'on observe les raisons avancées par les personnes interrogées, pour expliquer le fait qu'elles ne partent pas en vacances en famille, au travers de la profession ou du revenu mensuel, on met en lumière quelques disparités.

Le premier phénomène que nous pouvons citer est lié au revenu mensuel. Plus ce dernier augmente, plus les familles partent en vacances avec tous leurs membres. **50 % des personnes ayant des revenus mensuels inférieur à 1 000 € ne partent pas en**

vacances en famille, alors que 97 % des familles ayant des revenus supérieurs à 3 000 € partent en vacances en famille.

Au-delà de la raison purement financière, on peut s'apercevoir en observant les vacances en famille au travers de la profession, que **certaines professions ont plus de mal à concilier travail et vacances du fait de l'incompatibilité des congés** (qui s'ajoute en général à la raison financière).

Les artisans et les ouvriers sont les principales professions à mettre en avant cette raison. **11 % des artisans commerçants ne partent pas en vacances en famille, faute de congés en même temps que leurs enfants. Les ouvriers sont 10 % dans cette même position.**

Raison pas vacances en famille	trop cher	congé non compatible	vacances en famille	TOTAL
Profession				
agri/exploitant	13,0% (3)	8,7% (2)	78,3% (18)	100% (23)
art/com/chef d'ent	22,2% (2)	11,1% (1)	66,7% (6)	100% (9)
cadre et prof intell>	2,4% (1)	2,4% (1)	95,1% (39)	100% (41)
profession intermédiaire	7,1% (4)	1,8% (1)	91,1% (51)	100% (56)
employé	13,1% (36)	5,1% (14)	81,8% (225)	100% (275)
ouvrier	20,9% (14)	10,4% (7)	68,7% (46)	100% (67)
sans emploi	19,5% (17)	5,7% (5)	74,7% (65)	100% (87)
TOTAL	13,8% (77)	5,6% (31)	80,6% (450)	100% (558)

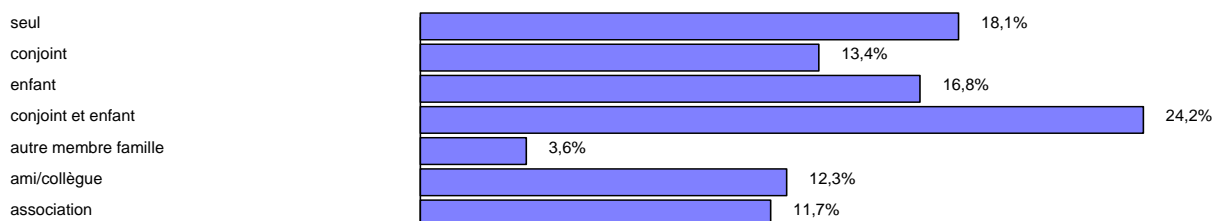
Tableau 5 : Les raisons de l'absence de vacances en famille selon la profession

Nous l'avons vu, les temps familiaux sont principalement des temps au domicile. Cependant, les activités hors domicile ne sont pas pour autant des activités extra-familiales.

24,2 % des parents font des activités, hors de leur domicile, avec leurs enfants et conjoint.

16,8 % avec leurs enfants uniquement et 13,4 % avec leur conjoint uniquement.

Les activités ne sont pratiquées, seul, que par 18 %.



Graphique 4 : L'accompagnement aux activités hors du domicile

III – LES TACHES DOMESTIQUES

D'une manière générale, **les tâches domestiques sont encore très largement féminisées.**

Elles sont effectuées par ces dernières **dans 77 % des foyers mayennais.**

Les hommes s'occupent des tâches domestiques dans 19 % des familles, les autres membres de la famille dans 2 % et une personne est employée dans 2 % des cas également.

	Femme	Homme	membre famille	femme de ménage	TOTAL
Courses	76,2% (479)	22,3% (140)	1,4% (9)	0,2% (1)	100% (629)
Préparation repas	76,4% (483)	21,4% (135)	1,9% (12)	0,3% (2)	100% (632)
Ménage	72,2% (467)	16,2% (105)	5,7% (37)	5,9% (38)	100% (647)
Entretien du linge	87,3% (496)	6,7% (38)	2,6% (15)	3,3% (19)	100% (568)
Formalités administratives	73,1% (449)	26,5% (163)	0,3% (2)	0,0% (0)	100% (614)
Ensemble	76,8% (2374)	18,8% (581)	2,4% (75)	1,9% (60)	100% (3090)

Tableau 6 : La répartition des tâches ménagères

Si l'on s'attarde plus précisément sur le ménage, on peut s'apercevoir que **cette tendance à la féminisation des tâches ménagères n'évolue pas en fonction de l'âge**.

Les femmes de 18 à 25 ans déclarent s'occuper du ménage dans 75 % des familles (16 % pour les hommes de la même tranche d'âge).

De la même façon, les femmes de 26 à 35 ans disent faire le ménage pour 76 % des foyers (19 % pour les hommes).

Enfin les femmes âgées de 36 à 50 ans déclarent faire le ménage dans 69 % des foyers (15,3 % pour les hommes).

Ménage	Vous	conjoint	Membre de la famille	femme de ménage	TOTAL
Age					
18-25 ans	75,0% (9)	16,7% (2)	8,3% (1)	0,0% (0)	100% (12)
26-35 ans	75,9% (167)	19,1% (42)	0,5% (1)	4,5% (10)	100% (220)
36-50 ans	69,4% (277)	15,3% (61)	8,5% (34)	6,8% (27)	100% (399)
51-65 ans	100% (13)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (13)
TOTAL	72,4% (466)	16,3% (105)	5,6% (36)	5,7% (37)	100% (644)

Tableau 7 : La répartition des tâches ménagères en fonction de l'âge

En continuant sur cet exemple du ménage, mais en l'observant cette fois-ci sous l'angle de la profession, on se rend compte que le **recours à une aide extérieure à la famille concerne spécialement les cadres** puisque 41 % des femmes de ménages employées le sont par des cadres.

L'écart quant à l'aide d'une personne extérieure est encore plus frappant lorsqu'on l'observe en regard du revenu.

Les personnes ayant des revenus mensuels supérieurs à 3 000 € emploient une femme de ménage dans 18 % des cas, tandis que les personnes ayant des revenus compris entre 1 000 et 1 500 € par mois sont 1,1 % à en employer une.

Ménage	famille	femme de ménage	TOTAL
Revenus mensuels			
moins de 1000	100% (43)	0,0% (0)	100% (43)
1000-1500	98,9% (86)	1,1% (1)	100% (87)
1500-2000	98,5% (128)	1,5% (2)	100% (130)
2000-3000	97,3% (285)	2,7% (8)	100% (293)
plus de 3000	82,0% (123)	18,0% (27)	100% (150)
TOTAL	94,6% (665)	5,4% (38)	100% (703)

Tableau 8 : La répartition des tâches ménagères selon le revenu mensuel (en €)

IV – LA VIE AU FOYER



Graphique 5 : La répartition des parents au foyer

Notre population **est composée de 9,6 % de parents au foyer** (sur les 54 personnes au foyer, il y a 53 femmes).

Il s'agit pour 60 % d'entre eux d'un choix familial, c'est-à-dire d'un souhait afin d'organiser plus facilement, et à temps plein, la vie familiale.

Lorsque l'on interroge ces parents au foyer sur **ce qui les satisfait** dans ce rôle, la première réponse citée **est de s'occuper des enfants** (45 % des parents au foyer).

La seconde réponse donnée (par 31 % des parents au foyer) **est le temps pour les tâches domestiques**.

Satisfaction parent au foyer	Nb. cit.	Fréq.
s'occuper des enfants	47	44,8%
temps pour tâches domestiques	32	30,5%
temps pour loisirs	20	19,0%
temps pour activités associatives	6	5,7%
TOTAL CIT.	105	100%

Tableau 9 : La satisfaction d'être parent au foyer

Ainsi, **la satisfaction d'être parent au foyer vient avant tout du rôle que le parent occupe dans le processus d'organisation de la vie familiale**.

En revanche, être parent au foyer nécessite d'occulter complètement la dimension de l'organisation professionnelle avec tout ce qu'elle suppose.

Les parents au foyer citent donc en premier lieu comme inconvénient de leur position, les difficultés financières (30 %) et le manque de reconnaissance sociale (20 %).

LE TEMPS PROFESSIONNEL

I – LE TEMPS DE TRAVAIL

64% des Mayennais exerçant une activité professionnelle travaillent entre 31 et 40 heures.

Les personnes ayant un emploi à temps partiel représentent 20 % de la population.

1.1 – Une répartition des horaires différente suivant le sexe

La répartition des horaires entre les sexes n'est, cependant, pas homogène.

Aucun homme ne travaille moins de 30 heures par semaine, tandis que les femmes sont 23 % à avoir un emploi à temps partiel. Inversement, les hommes sont 23,5 % à travailler plus de 40 heures par semaine contre 15 % de femmes pour ce même quota horaire.

Nombre d'heures par semaine en réalité	moins de 30 h	entre 31h et 40h	plus de 40 h	TOTAL
Sexe				
homme	0,0% (0)	76,5% (39)	23,5% (12)	100% (51)
femme	23,1% (80)	62,2% (216)	14,7% (51)	100% (347)
TOTAL	20,1% (80)	64,1% (255)	15,8% (63)	100% (398)

Tableau 10 : Le nombre d'heures travaillées en fonction du sexe

1.2 – Une répartition différente suivant la CSP

De la même façon, la répartition **des horaires de travail ne semble pas être homogène, selon la classe sociale d'appartenance.**

Les employés, les professions intermédiaires et les artisans sont les personnes qui ont le plus d'emploi à temps partiel (28,6 % des artisans et 29,5 % des professions intermédiaires, par exemple).

Les cadres, les artisans et les agriculteurs sont les C.S.P qui ont les quotas horaires les plus élevés (39 % des agriculteurs travaillent plus de 40 heures par semaine, ils sont 57 % des artisans à avoir ces mêmes taux horaires et 38,5 % de cadres).

Le temps partiel serait donc un moyen de conciliation utilisé par les employés et les professions intermédiaires en priorité.

38 % des employés déclarent d'ailleurs être satisfaits de leur situation professionnelle, car elle leur permet de passer du temps avec leur famille. 33 % des ouvriers évoquent ces mêmes raisons.

Les C.S.P ayant les horaires de travail les plus élevés (cadres, artisans et agriculteurs) diront être satisfaits de leur situation professionnelle, car ils exercent un métier passionnant (41 % des artisans déclarent avoir un métier passionnant).

Nombre d'heures par semaine en réalité	moins de 30 h	entre 31h et 40h	plus de 40 h	TOTAL
Profession				
agri/exploitant	11,1% (2)	50,0% (9)	38,9% (7)	100% (18)
art/com/chef d'ent	28,6% (2)	14,3% (1)	57,1% (4)	100% (7)
cadre et prof intell>	10,3% (4)	51,3% (20)	38,5% (15)	100% (39)
profession intermédiaire	29,5% (13)	56,8% (25)	13,6% (6)	100% (44)
employé	24,1% (54)	63,8% (143)	12,1% (27)	100% (224)
ouvrier	6,9% (4)	87,9% (51)	5,2% (3)	100% (58)
TOTAL	20,3% (79)	63,8% (249)	15,9% (62)	100% (390)

Tableau 11 : La répartition des horaires de travail selon la profession

1.3 – Une répartition différente selon l'âge des personnes

Plus les personnes sont âgées, plus l'amplitude du travail est importante (plus de 40 heures).

A l'inverse, les personnes les plus jeunes vont avoir tendance à réduire leur temps de travail (moins de 30 heures).

1.4 – La Réduction du Temps de Travail (RTT)

Les hommes bénéficient globalement plus de cette loi sur la réduction du temps de travail et ce, quelle que soit sa C.S.P d'appartenance. En effet, 51 % des femmes disent bénéficier de RTT, contre 61 % d'hommes.

De plus, lorsque l'on interroge les hommes sur ce que leur permet ce temps libéré, ils **déclarent à 27 % (hommes comme femmes) que les jours de RTT leur permettent de passer du temps en famille.**

Cependant, c'est aussi l'occasion pour les femmes (principalement) d'effectuer des tâches ménagères pour 32 % d'entre elles (seulement 20 % pour les hommes) tandis que les hommes vont utiliser ce temps libéré pour leurs loisirs au domicile ou à l'extérieur (19 % d'hommes contre 17 % de femmes utilisent les temps RTT pour leurs loisirs).

1.5 – Le choix des temps de travail

En ce qui concerne le choix du temps de travail, il est, là encore, **réparti de façon différente, selon la C.S.P.**

Le sexe en revanche ne semble avoir qu'une faible incidence sur le fait d'avoir la possibilité de choisir son temps de travail : 73 % des hommes se voient imposer leur temps de travail contre 60 % des femmes.

Les femmes seraient donc légèrement plus libres dans l'organisation de leur vie professionnelle que les hommes.

Si l'on regarde la possibilité de **choisir ses horaires de travail** en fonction de **la profession**, on s'aperçoit alors qu'il existe de **grandes disparités selon la catégorie socioprofessionnelle** à laquelle on appartient.

Les cadres, agriculteurs, et artisans choisissent leurs horaires de travail. (85 % des agriculteurs, 100 % des artisans et 60 % des cadres).

Les professions intermédiaires, les employés et ouvriers se voient imposer leurs horaires dans plus 50 % des cas.

Choix horaires et temps de travail	imposés	choix	TOTAL
Profession			
agri/exploitant	15,0% (3)	85,0% (17)	100% (20)
art/com/chef d'ent	0,0% (0)	100% (7)	100% (7)
cadre et prof intell>	40,5% (15)	59,5% (22)	100% (37)
profession intermédiaire	49,0% (24)	51,0% (25)	100% (49)
employé	64,9% (161)	35,1% (87)	100% (248)
ouvrier	90,3% (56)	9,7% (6)	100% (62)
TOTAL	61,2% (259)	38,8% (164)	100% (423)

Tableau 12 : La possibilité de choisir ses horaires de travail en fonction de la profession

Ainsi, les C.S.P qui avaient le nombre d'heures le plus important, sont ceux qui ont le plus de liberté quant à l'aménagement de leurs horaires.

II – LES CONGES PATERNITE/MATERNITE/PARENTAUX

1.1 – Le congé paternité

En ce qui concerne le **congé paternité**, il n'est globalement que très peu utilisé : 34 % des pères interrogés ont pris un tel congé.

La principale raison, qui explique le faible pourcentage de pères à prendre un congé à la naissance d'un enfant, est le caractère récent de cette mesure.

En effet, lorsque l'on regarde dans le détail des âges la prise ou non d'un congé de paternité, on s'aperçoit que les jeunes pères (26-35 ans) ont majoritairement pris un congé (82 %), tandis que les personnes plus âgées (36-50 ans ou 51-65 ans) n'en ont pas pris à plus de 60 %.

Congé paternité	oui	non	TOTAL
Age			
18-25 ans	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
26-35 ans	81,8% (9)	18,2% (2)	100% (11)
36-50 ans	21,4% (9)	78,6% (33)	100% (42)
51-65 ans	33,3% (1)	66,7% (2)	100% (3)
TOTAL	33,9% (19)	66,1% (37)	100% (56)

Tableau 13 : La prise de congé paternité en fonction de l'âge

1.2 – Le congé maternité

Le congé maternité est quant à lui pris de façon beaucoup plus massive puisque 87,8 % des mères l'ont utilisé.

Celles qui ne l'ont pas fait déclarent qu'un tel congé n'était pas possible avec leur activité professionnelle (45 %), l'autre raison invoquée est le manque d'intérêt de cette mesure (55 %).

Les femmes n'ayant pas recours au congé maternité sont principalement des professions intermédiaires et des artisanes (11,4 % des professions intermédiaires et 16,7 % des artisanes). Les ouvrières font partie également de celles qui ne prennent pas de congé maternité, puisqu'elles sont 11 % à n'en avoir pas pris à la naissance de leur enfant.

Les cadres en revanche sont celles qui en prennent le plus massivement puisque **la totalité des cadres disent avoir pris un congé maternité.**

Congé maternité	oui	non	TOTAL
Profession			
agri/exploitant	96,0% (24)	4,0% (1)	100% (25)
art/com/chef d'ent	83,3% (5)	16,7% (1)	100% (6)
cadre et prof intell>	100% (28)	0,0% (0)	100% (28)
profession intermédiaire	88,6% (39)	11,4% (5)	100% (44)
employé	90,2% (211)	9,8% (23)	100% (234)
ouvrier	88,9% (32)	11,1% (4)	100% (36)
TOTAL	90,9% (339)	9,1% (34)	100% (373)

Tableau 14 : La prise de congé maternité en fonction de la profession

Globalement, le congé maternité n'entraîne pas de perte de salaire (77 % des femmes disent ne pas avoir connu une baisse de salaire suite à leur retour de congé). Enfin, 71 % des femmes ayant pris un congé maternité sont satisfaites de la durée de celui ci.

1.3 – Le congé parental

Le congé parental, à l'image du congé paternité, est utilisé de façon variable avec l'âge : 55 % des 26-35 ans ont pris un congé parental contre 41,9 % des 36-50 ans et 20 % des 51-65 ans. Ce congé a été pris essentiellement par des femmes : 49,2 % des femmes contre 8 % des hommes.

Congé parental	oui	non	TOTAL
Sexe			
homme	8,0% (4)	92,0% (46)	100% (50)
femme	49,2% (225)	50,8% (232)	100% (457)
TOTAL	45,2% (229)	54,8% (278)	100% (507)

Tableau 15 : La prise de congé parental selon le sexe

CONCLUSION SUR LA CONCILIATION

Remarquons enfin que :

■ **59 % des Mayennais interrogés déclarent que leur parcours professionnel n'a pas eu d'incidence sur leur vie familiale.**

➔ Pour 10 %, la vie professionnelle a influencé le nombre d'enfant et le retard de l'arrivée des enfants.

➔ Pour 2,5 %, la vie professionnelle a provoqué une séparation ou un divorce et pour 17 % une amélioration financière.

➔ Il existe cependant une différence entre les hommes et les femmes, quant à l'incidence du parcours professionnel sur la vie familiale.

En effet, 40 % des femmes estiment que leur vie professionnelle a eu une incidence sur leur vie familiale. Les hommes sont 29 % à faire ce lien.

■ **La vie familiale n'a pas eu d'incidence sur la vie professionnelle pour 57,7 % des personnes interrogées.**

➔ **Là encore, hommes et femmes ne s'accordent pas tout à fait sur ce point** puisque 56 % des hommes disent que leur vie familiale a eu une incidence sur leur vie professionnelle. Les femmes ne sont que 41 % à faire cette déclaration.

Incidences vie familiale	Nb. cit.	Fréq.
reprise études	21	3,8%
arrêt études	15	2,7%
souhait reprise études mais pas fait	35	6,4%
travailler moins mais pas fait	49	8,9%
travailler plus mais pas fait	34	6,2%
changement d'entreprise	61	11,1%
refus promotion	17	3,1%
pas d'incidence	316	57,7%
TOTAL CIT.	548	100%

Tableau 16 : Les incidences de la vie familiale sur la vie professionnelle

Incidences du parcours professionnel	Nb. cit.	Fréq.
nombre d'enfant	56	10,0%
retard arrivée enfant	59	10,5%
pas d'enfant	1	0,2%
retard vie en couple	5	0,9%
séparé/divorcé	14	2,5%
amélioration financière	97	17,3%
pas d'incidence	330	58,7%
TOTAL CIT.	562	100%

Tableau 17 : Les incidences du parcours professionnel sur la vie familiale

■ Enfin, 76,3 % des Mayennais se disent satisfaits de leur façon de concilier vie familiale et vie professionnelle.

SYNTHESE

✂ **Conciliation et famille : la persistance des rôles traditionnels**

La première observation que nous pouvons faire est **la persistance d'une organisation traditionnelle de la famille**.

En effet, à l'intérieur des foyers, les rôles se spécialisent afin de rendre compatible vie familiale et vie professionnelle. Ainsi, et pour schématiser, les hommes se spécialisent dans la vie professionnelle et les femmes dans la vie familiale. Plusieurs de nos indicateurs montrent ce phénomène. Par exemple, ce sont les femmes qui font le plus les tâches domestiques (surtout linge et courses) : 77 % font toutes ces tâches contre 19 % des hommes. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes, quelque soit l'âge des parents, et la division des tâches est marquée quelle que soit la tâche (courses, préparation des repas, ménage, linge ou formalités administratives) contrairement à d'autres départements de la Région où l'écart, notamment dans les tâches administratives, tend à diminuer.

Par ailleurs, les hommes ont un temps de travail plus important que les femmes, puisque 23 % des femmes travaillent moins de 30 heures par semaine contre aucun homme, alors qu'ils sont 23,5 % à travailler plus de 40 heures contre seulement 15 % des femmes.

✂ **Conciliation et emploi : des inégalités sexuelles et socioculturelles**

La seconde observation que nous ferons concerne l'organisation du travail. Deuxième moment de la conciliation, il convient donc de lui apporter autant d'importance qu'à l'organisation de la vie familiale.

En ce qui concerne le temps de travail, nous venons d'indiquer que le temps partiel est plus important chez les femmes que chez les hommes, alors que ces derniers font plus d'heures supplémentaires.

Précisons que l'aide aux devoirs est souvent prise en charge par les femmes (62 % des femmes contre 25 % des hommes) et que 54 femmes pour un homme sont parents au foyer. A cette inégalité sexuelle s'ajoute une inégalité sociale, puisque certaines catégories socioprofessionnelles (les professions intermédiaires) travaillent plus souvent à temps partiel alors que d'autres comme les artisans, cadres et agriculteurs, qui ont le choix dans leurs horaires, ont des temps de travail plus importants.

Enfin, les hommes du département semblent bénéficier des dispositifs de RTT (61 %) un peu plus que les femmes (51 %). Ce temps libéré est consacré de façon équitable aux activités familiales (27 % pour chaque) et (contrairement à d'autres départements) aux loisirs (19 % des hommes contre 17 % des femmes) et plus souvent aux tâches domestiques par les femmes (32 %) que par les hommes (20 %).

👉 La famille élargie : le rôle des grands-parents

Enfin, **cette étude met en avant le rôle de la famille élargie dans la conciliation**. Celle-ci apparaît comme une aide à l'organisation du travail domestique et de la famille. Contrairement à d'autres départements de la région, cette aide est cependant moins flagrante : dans 28 % des cas, les grands-parents, un membre de la fratrie ou un autre membre de la famille élargie sont amenés à garder un enfant pendant le temps de travail des parents. **Ils sont par contre plus souvent sollicités hors du temps de travail (37 %)**.

👉 Manque de temps en famille

Bien que toutes les familles du département de la Mayenne interrogées déclarent faire des activités en famille, et principalement la télévision (17 %), les jeux (16 %) et les balades (15 %), ils sont très nombreux à vouloir passer plus de temps encore en famille (82 %). Ces limites sont dues principalement à un manque de temps (49 %) ou des incompatibilités d'horaires entre la vie familiale et la vie professionnelle et surtout pour les hommes (32 %).

Il semble que l'aspect famille soit important, c'est le département de la région où l'on prend le plus souvent les repas en famille (84 % en prennent au moins un par jour).

👉 Profil des familles selon le mode de garde

Poursuivons maintenant en voyant plus en détail comment et par qui sont utilisés les différents modes de garde. Nous nous attachons ici à cet indicateur particulier qu'est le mode de garde car, il nous semble être un bon reflet du ou des processus de conciliation.

Lors du temps de travail, la garde de l'enfant est le plus souvent confiée à une institution spécialisée : 19 % à une assistante maternelle, 15,4 % à une garderie, 5 % à une crèche et moins de 1 % à une baby-sitter, alors qu'en dehors du temps de travail, la garde est faite le plus souvent par un des parents (51 %) ou par un autre membre de la famille (37,3 %).

👉 Incidence de la conciliation et satisfaction

Plus de la moitié des mayennais considèrent que leur parcours professionnel n'a pas eu d'incidence sur leur parcours familial (59 %), avec une distinction de sexe (40 % des femmes perçoivent une incidence pour 29 % des hommes).

De même, la majorité des mayennais considèrent que leur parcours familial n'a pas eu d'incidence sur leur parcours professionnel, avec une distinction des sexes, mais inversée (41 % des femmes perçoivent une incidence contre 56 % des hommes). **Ils sont cependant plutôt satisfaits de cette conciliation (76,3 %)**.